



LA CHÂTAIGNE

(Qui s'y frotte... s'y pique !)



N°40

Novembre Décembre 2025

ÉDITO

La nostalgie s'empare de moi et je me rappelle cette pub du début des années 1980 pour un célèbre dentifrice. Pourquoi donc me souvenir de cela ? Car le mot ultra-riche me ramène à ce dentifrice blanchissant commercialisé sous le nom d'ultra brite. Bright veut dire brillant et renvoie à une image glamour et conquérante comme notre fringant et friqué ultra-riche. Le dentifrice donne à son utilisateur « le succès à la bouche » comme la fortune donne à l'ultra-riche le succès à la bouche. Et il a de quoi avoir un sourire carnassier.

Selon l'OXFAM, la fortune des milliardaires des pays du G20 a augmenté de 16,5 % en 1 an passant de 13 400 milliards de dollars à 15 600 milliards de dollars. Ces 2 200 milliards de dollars aurait permis de sortir 3,8 millions de personnes de la pauvreté (1650 milliards de dollars représentant le coût annuel pour sortir ces personnes vivant sous le seuil de pauvreté). Selon une étude de l'INSEE, publiée en novembre 2025, en France, en 2003, les foyers à très hauts revenus gagnaient presque 100 fois plus que la moyenne des foyers les plus pauvres. En 2022, c'était 167 fois plus... Ces études sont de riches idées ou l'on décèle une mine d'or d'informations. Alors continuons l'exploration. Toujours selon l'étude de l'OXFAM, en France, entre 2012 et 2022, la part des émissions des 0,1 % les plus riches a augmenté de 11 % quand celle des 50 % les plus pauvres a baissé de 17 %. En moyenne, une personne appartenant au 0,1 % les plus riches émet 40 fois plus de CO2 qu'une personne appartenant au 50 % les plus pauvres. Au niveau mondial, une personne appartenant au club des 0,1 % les plus riches émet plus de CO2 en une seule journée qu'une personne parmi les 50 % les plus pauvres n'en émet en une année entière. Gavage à tous les étages...

Médissant que je suis, les ultras ont dû subir les ravages et les outrages de l'administration fiscale, tel un Florent Pagny criant aux loups, et déclarant, concernant son argent en Argentine: « c'est là ou je l'emmènerais »... Eh bien non, pas vraiment. L'étude de l'INSEE nous apprend que les foyers à très hauts revenus ont vu leur taux d'imposition passer de 29,2 % en 2003 à 25,7 % en 2022. Vous savez qui a écrit « il est temps de guillotiner les avantages fiscaux accordés aux super-riches en France » ? Le Financial Times. C'est dire si la chaussette de Noël de nos ultra-riches déborde, quand la hotte des cadeaux fiscaux est elle aussi bien remplie.

A la DGFIP, on constate une perte vertigineuse en termes de pouvoir d'achat, un décrochage aux impacts durables sur le reste à vivre des agents. De janvier 1994 à juillet 2022, le point d'indice a progressé de 24,3 % alors que l'inflation bondissait sur la même période de 55,9 %; Dans la fonction publique, le décrochage du salaire moyen, depuis 2022, par rapport à l'indice des prix à la consommation, est de 5,6 %. Depuis 2000, le nombre de salariés payés au SMIC et le SMIC + 10% a doublé et touche près d'1 million d'agents, soit 18 % des agents contre 11 % en 2000.

Smicardisation, paupérisation sont autant de maux en découlant, sans compter le tassement des grilles, les promotions freinées ou bloquées, le gel du point d'indice qui va rentrer dans sa saison 3 ou encore le non versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat en 2024 et en 2025... Et en même temps, le 16 octobre dernier, s'est tenu un webinaire sur la carte affaire pour les directrices/directeurs où l'on apprend que, pour les « *décideurs* », la carte affaire c'est 6 000 € mensuel. Ce qui est remboursé : repas au restaurant, boissons, fleurs, hébergement, titres de transport, location de véhicule, pressing, visites culturelles, cadeaux. Précision il s'agit d'un plafond. Merci de la précision, quand on sait que certaines DDFIP rognent sur les frais de déplacement des agents ou encore mettent en place des systèmes « *d'optimisation* » desdits frais. Rappelez-vous, en 2023, les hauts fonctionnaires avaient profité d'une hausse conséquente de leur rémunération, aux alentours de 20 %. Alors oui l'argent il y en a... La justice sociale, la justice fiscale ne sont pas de vains mots. Les ressources doivent être équitablement réparties. L'investissement dans les services publics est incontournable, écoles, hôpitaux, etc... la fracture économique, sociale, fiscale, territoriale n'est pas inéluctable.

A l'image de certains téléfilms de fin d'année, cet édito aurait pu s'appeler un ruissellement pour Noël, pour un monde plus juste. Pour que chacun de nous puisse couler des jours heureux et s'abreuver à la source.

Bonnes fêtes à toutes et tous.

**Avec la CGT Finances Publiques
je prends la parole**

**Mieux vous
entendre,
Mieux vous
comprendre,
Pour mieux se
défendre, et
gagner ensemble**



**je réponds au
questionnaire je scanne**



Artificielle intelligence ?

Le 18/11/2025, la France et l'Allemagne ont signé un partenariat pour déployer des outils utilisant l'IA générative dans leurs administrations publiques. Les sociétés Mistral AI et SAPSE sont au cœur du dispositif. Pour quels apports ? Aider les fonctionnaires, notamment, à la rédaction de documents, à la prise de décision et au respect de la conformité, aider les usagers à remplir des formulaires, vérifier leur éligibilité à divers programmes. Une étude, menée par Newsguard, révèle que les outils d'IA générative ont relayé de fausses informations dans 35 % des cas en 2025 contre 18 % en 2024. Bonne nouvelle pour Mistral AI son score de 2025 est identique à celui de 2024, le champion français répète de fausses informations dans 36,67 % des cas.

Chère IA générative je n'aurais qu'une question à te poser : est-ce que la loi ESSOC sur le droit à l'erreur s'applique aux IA génératives ?

80 ans de sécurité sociale, ça se fête :

On oublie trop souvent d'où vient la sécurité sociale ou surtout à quoi elle sert. À la genèse de la Sécurité sociale, rappelons que le système initial de sécurité sociale, instauré en 1945 par Ambroise Croizat (Ministre du travail à la Libération), reposait sur trois principes fondamentaux, une caisse unique qui couvre tous les aléas possibles de la vie des travailleurs (maladie, invalidité, retraite...) lorsque le revenu de leur travail se voit diminué. C'est la réponse au besoin, par un financement totalement assis sur le salaire à travers la cotisation sociale. C'est le salaire socialisé. Une gestion entièrement sous le contrôle des organisations ouvrières (représentants des confédérations syndicales des travailleurs). C'est la démocratie sociale. Malheureusement, dès le début le patronat n'a eu de cesse de remettre en cause ce qui avait été mis en place à la libération. Il use de son influence politique pour obtenir en 1967 la fin des élections aux conseils des caisses par les assurés. Le patronat rentre ainsi dans la gestion des caisses avec ses positions rétrogrades. De même le salaire socialisé qui prend directement sur la richesse produite sera continuellement attaqué à travers des exonérations de cotisations massives et l'introduction d'un financement par l'impôt avec la création de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) en 1991. C'est la création de la CSG qui va venir légitimer ensuite l'introduction d'un contrôle étatique des finances de la Sécurité Sociale à travers, notamment, le plan Juppé de 1996 qui va instaurer les lois de financement de la sécurité sociale (LFSS). C'est ce même plan qui instaure à travers les lois de financement de la Sécurité sociale, un contrôle étatique fort sur son budget, et, de fait, sur ses « dépenses ». Ces lois posent un cadre verrouillé d'équilibre financier du système qui, dans un



contexte de baisse constante de ressources (exonération des cotisations...), engendre quasiment mécaniquement une baisse des prestations versées aux assurés telles que les remboursements de soins, les modalités de prise en charge pour la petite enfance, ou les règles relatives à la retraite, etc. La LFSS peut se voir rectifiée en cours d'année, c'est la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (LFRSS). Cette loi rectificative a été très peu utilisée depuis 1996, si ce n'est en 2023 puisqu'elle a permis au gouvernement de faire passer en force la réforme des retraites. C'est aussi en 2022, que la date de dépôt du PLFSS a été alignée sur celle du projet de loi de finances (PLF). Ce rapprochement de la Loi de financement de Sécurité sociale et de la loi de financement n'est pas anodin face à la volonté d'une étatisation toujours plus grande de la Sécu. C'est un signe de plus d'un changement profond du système qui s'amorce pour aller vers un système à l'américaine avec une sécurité sociale étatisée qui proposerait un minimum pour les plus précaires et en parallèle des systèmes de capitalisation très coûteux avec des prestations au rabais pour les autres. La sécu est un bien précieux que nous devons défendre ensemble pour revenir à la formule initiale « cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins. ».

« Les rats quittent le navire » :

La Châtaigne a appris avec effarement la mise en examen de sa Secrétaire générale, Sophie Binet, faisant suite à une plainte pour injures publiques déposée par l'association "Mouvement des entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance", présidée par Mme Sophie de Menthon. RTL est également mis en examen en tant que diffuseur des propos. On reproche à Sophie Binet ses propos tenus lors de son intervention sur RTL le 31 janvier dernier, lorsqu'elle fut interrogée sur le « *chantage à l'emploi* » de la part de certains grands patrons, venus se succéder dans les médias « *pour alerter sur la fiscalité et les réglementations* » et affirmer que « *pour pousser à la délocalisation, c'est idéal !* ». Certains affirmant même « *Ceux qui peuvent partir partent et ils ont raison.* » Elle avait alors dénoncé ces propos et ces comportements en disant « *Moi j'ai envie de dire : les rats quittent le navire* ». Il va sans dire que cette déclaration était une image, reprenant une expression populaire bien connue visant à dénoncer les pratiques permanentes de délocalisation et de chantage à l'emploi des multinationales surtout au regard des 211 milliards d'euros d'aides (subventions pour accompagner des politiques publiques, prêts, garanties, allègements de charges, niches fiscales, TVA réduite...) versées aux entreprises en 2023 selon un rapport du Sénat. Il est peut-être bon de rappeler que cette expression nous vient du Moyen-Âge. À l'époque, il était impossible de prévoir le temps qu'il allait faire et encore moins si l'on prenait la mer. Mais, quelquefois, avant qu'un bateau ne largue les amarres, tous les rats présents sur le navire le fuyaient. C'était le présage d'une tempête à venir. A priori le patronat refuse de regarder la vérité en face, leur attitude étant bien réelle, quitter le pays plutôt que d'affronter la tempête pour maintenir des gains toujours plus exorbitants. Cette tentative manifeste de judiciariser la critique sociale et de détourner le débat public illustre une nouvelle fois la volonté de certains lobbies patronaux au service des plus riches pour faire taire les voix qui dérangent. La liberté syndicale est une liberté fondamentale, indispensable au fonctionnement démocratique. Chercher à en entraver l'exercice constitue une atteinte grave à un droit essentiel, protecteur de l'ensemble du monde du travail. Plus que jamais, les libertés syndicales doivent être protégées et renforcées, car elles demeurent un pilier indispensable de la démocratie et du progrès social. La CGT réaffirme avec détermination qu'elle ne se laissera jamais bâillonner... La Châtaigne non plus !



C'était mieux avant

« *Des moyens de détection "d'une puissance inédite", mais des résultats qui stagnent...* » Voilà comment, dans un rapport publié mardi 16 décembre, la Cour des Comptes dresse un bilan en demi-teinte de dix ans de modernisation du contrôle fiscal au sein de la DGFIP. Si les outils numériques déployés sont salués, leur efficacité réelle reste difficile à mesurer. En cause : l'absence persistante d'estimation de la fraude fiscale, un retard que l'État doit « *impérativement* » combler. Dans le contexte actuel de tensions budgétaires, le manque à gagner pour l'État lié à la fraude fiscale représente un levier non négligeable pour contribuer au redressement des comptes publics. En matière de ciblage, de recours au numérique comme de partage d'informations entre administrations, la DGFIP a modernisé ses méthodes pour tenter d'améliorer la lutte contre la fraude tout en réduisant ses effectifs dans une logique d'optimisation. Mais ont-elles porté leurs fruits ? Merci donc à la Cour des Comptes de donner raison aux revendications de la CGT en matière d'emplois.

Moi aussi je suis une sale conne

Le 25 novembre c'est la journée internationale de lutte pour l'élimination des violences contre les femmes. L'action publique n'a pas permis de faire reculer le sexisme de façon significative ces dernières années : il y a urgence ! Le rapport annuel du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes est accablant. D'une part, il observe une polarisation croissante autour des enjeux d'égalité femmes-hommes dans la société française et la persistance des inégalités économiques et sociales à un niveau élevé. Le second constat est largement connu, le premier plus inquiétant. Sur les lieux de travail, ces violences, pourtant massives, sont invisibilisées. Au cours de leur carrière, 9 % ont eu un rapport sexuel « forcé » ou « non désiré » avec une personne de leur milieu professionnel ; 10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour en France sur un lieu de travail. 30 % des salariées en France ont déjà subi du harcèlement ou des agressions sexuelles sur leur lieu de travail Parmi elles, 40% estiment qu'après avoir parlé la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement. Les violences sexistes et sexuelles (VSS) ne relèvent pas de faits divers. Elles traduisent un système d'inégalités et de domination qui s'exerce aussi dans le monde du travail. Elles touchent toutes les femmes, quels que soient leur métier, leur âge, leur statut ou leur niveau de responsabilité. S'attaquer à ces violences, c'est défendre la dignité au travail, le droit à la sécurité et à l'égalité. C'est un combat syndical à part entière.

Pour les employeurs publics, l'UFSE CGT revendique, entre autres :

- Un droit à la protection fonctionnelle qui soit effectif avec information systématique des agent.es..

- La reconnaissance de l'évènement subi à l'imputabilité du service (déclaration accident du travail, maladie professionnelle) et la réparation du préjudice.

- L'ouverture d'une enquête administrative.

- Une formation initiale VSS obligatoire des agent.es, une formation approfondie des services juridiques, RH et des chargé.es d'enquête ; double information sur les panneaux d'affichage et sur l'intranet à destination des potentielles victimes, mais aussi des collègues témoins.

- Des moyens conséquents pour la mise en place de plans « égalité femmes-hommes » ministériels, dont le volet lié à la lutte contre les VSS au Travail ; notamment

l'augmentation des hébergements d'urgence dans le parc dédié aux fonctionnaires et la mise en place d'autorisations d'absence en cas de situation de violences.

N'en déplaise à la première dame, qui porte bien mal son nom, moi aussi je suis une sale conne.



Working Girl.

Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes sont toujours bien présentes. Ce 10 novembre 2025, à 11h31 et 22 secondes, les Françaises ont commencé à travailler gratuitement jusqu'à la fin de l'année. Rappelons que l'écart salarial femmes-hommes dans la fonction publique d'État est de 14,4 %. Il serait bon de se remémorer cette maxime d'Aragon : « *La femme est l'avenir de l'homme* ».

Un dîner presque parfait

Le 5 novembre 2025 les cadres de notre direction sont venus cantiner à Cruveilhier. Leur auguste présence fit sensation. Désormais, il est possible de s'asseoir là où la directrice prit son repas le 5 novembre 2025. Aussi célèbre que la place de M'bappé dans le vestiaire du stade de France. Notons que, à la sainte cadres, la privatisation de la cantine a été décrétée. En espérant que l'on ne soit pas passé des passe-plats aux passe-droits.

Souscription 2025

Comme chaque année, décembre c'est aussi les résultats de la souscription de la CGT Finances Publiques.

Félicitations à nos 5 gagnants :

- Delphine Calomine et Sylvie Toulzac, qui remportent un panier garni,
- Marie-Claude Fredaigue, qui gagne une carte cadeau d'une valeur de 50 euros,
- Myriam Morange et Frédéric Giloupe, qui se voient attribuer une carte cadeau d'une valeur de 20 euros.

En 2026, vous aussi, tentez votre chance.

La Châtaigne d'Honneur :

La Châtaigne d'Honneur, en cette fin d'année, ne pouvait être attribuée qu'à Sophie de Menthon, présidente de l'Association ETHIC. Cette dernière, comme indiqué un article plus haut, a porté plainte pour injures publiques contre Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT. Il est tout de même étonnant qu'une personne publique comme Mme De Menthon, qui se définit elle-même comme une grande gueule et, « *qui fustige le politiquement correct* », comme l'indiquait le journal Libération en mai 2015, cherche à faire taire la Secrétaire Générale de la CGT. Ce « *jugement de valeur négatif qui entache nécessairement leur honneur et leur réputation* » est « *particulièrement injurieux* » pour « *l'ensemble des grands chefs d'entreprise [qui] sont ici directement pris à partie* », argumente Sophie de Menthon. Mince, nos « *grands chefs d'entreprises* » sont vexés ? Peut-être se sentent-ils offensés par une vérité. La mise en examen a donné lieu à un élan de solidarité de l'ensemble des autres centrales syndicales, qui ont rappelées d'une seule voix « *À l'attention de ces chefs d'entreprises qui s'offusquent des mots tout en méprisant les actes : n'est-il pas violent de menacer de quitter le « vaisseau France » après avoir accumulé des fortunes grâce aux aides publiques, aux infrastructures et au système éducatif de notre pays ?* ». A méditer.



Adresse courriel de la section : cgt.ddfip87@dgif.finances.gouv.fr

Site internet local : <http://www.dgif.cgt.fr/87/>